

2. Identification des adeptes de la corruption judiciaire au Québec

This entry was posted on 26 octobre 2012, in [Uncategorized](#) and tagged [collusion](#), [Conseil exécutif](#), [construction](#), [corruption](#), [corruption judiciaire](#), [industrie de la construction](#), [Jean Charest](#), [parti libéral du Québec](#), [piliers](#), [pouvoir executif](#), [Pouvoir législatif](#), [pouvoir judiciaire](#), [Transparency International](#). Bookmark the [permalink](#). [Un commentaire](#)



La corruption ne peut être combattue si sa source n'est pas identifiée.

À ce sujet, les organismes internationaux qui luttent contre la corruption dans le monde sont unanimes. Tous affirment que la corruption gouvernementale, comme celle que l'on connaît au Québec, ou toute autre forme de corruption, ne saurait prospérer sans avoir une assise sur la corruption judiciaire. En effet, un système judiciaire corrompu favorise les autres formes de corruption en permettant aux individus impliqués d'être au-dessus des lois. Contrairement aux adeptes de la corruption dans le monde de la construction, ceux de la corruption judiciaire sont en général plus attirés par le pouvoir que par l'argent. Ce sont des individus qui exploitent le système déjà en place en tirant avantage des agents corruptibles qui se trouvent à l'intérieur des piliers de la corruption judiciaire, soit les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Dans son rapport sur la corruption judiciaire^[1], Transparency International affirme que :

«Influence indue de l'exécutif et du législatif : En dépit des garanties constitutionnelles d'égalité entre les trois branches de gouvernement (le législatif, qui fait les lois ; l'exécutif qui est chargé de les administrer et de gérer les affaires gouvernementales; et le judiciaire qui résout les différends et applique les lois), dans beaucoup de pays, les pouvoirs exécutif et législatif exercent un contrôle important sur le judiciaire. Dans les pays où l'Etat de droit est historiquement faible, le judiciaire est souvent perçu comme une chambre d'enregistrement du

gouvernement. Dans les systèmes judiciaires affaiblis, les magistrats se montrent pleins de déférence envers les personnes qui ont des relations politiques dans les branches exécutives et législatives.»

Puisque la corruption judiciaire rend possible l'existence des autres formes de corruption, il est impératif de s'attaquer d'abord à ce type de corruption pour fragiliser les autres. Or, au Québec, ce n'est pas l'option que l'on privilégie pour le moment. Il revient au peuple d'exiger de son gouvernement qu'il se penche sur la corruption judiciaire. Pour éradiquer cette forme de corruption, il faut commencer par identifier ceux qui contrôlent les agents corruptibles de ces trois piliers. Premièrement, il faut identifier ceux qui contrôlent les ministres corrompus du pouvoir exécutif. Ceux-ci disposent du pouvoir de nommer des individus corruptibles dans les postes de gestion et d'administration du pouvoir judiciaire; des gens qui, à leur tour, rendent possible la corruption au sein du pouvoir judiciaire. Il faut ensuite identifier ceux qui contrôlent les députés corrompus qui détournent le pouvoir législatif au bénéfice des adeptes de la corruption judiciaire. Finalement, c'est en réussissant à identifier ceux qui contrôlent les groupes illicites qui financent la corruption judiciaire, tels les lobbys, les entreprises privées et les particuliers que l'on pourra faire apparaître le schéma de la structure organisationnelle de la corruption judiciaire au Québec.

Les gens ne sont pas dupes. Tous comprennent que l'un de ceux qui contrôlaient, ou contrôlent toujours, ces trois piliers est l'ancien premier ministre Jean CHAREST. Plusieurs anciens membres du défunt Conseil exécutif libéral sont publiquement identifiés comme des adeptes de la corruption et devront répondre de leurs actes.

Pour pouvoir s'attaquer à la corruption judiciaire, il faut être en mesure de déterminer comment les membres de ses trois piliers interagissent entre eux et analyser comment ceux-ci parviennent à orchestrer la collusion qui leur permet de parvenir à leurs fins. Dans les pages qui suivent, je m'affairerai à décortiquer cette collusion qui caractérise la corruption judiciaire.

ÉTAT DES LIEUX : À QUELQUES PAS D'UNE RÉVOLUTION?

1. Le ras-le-bol des Québécois en matière de corruption
2. Identification des adeptes de la corruption judiciaire au Québec
3. [Les Québécois portent un dur coup au premier pilier de la corruption judiciaire : Le PLQ](#) 